

PRÉSENTS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Madame Catherine BEDOT, Monsieur Pierre DUGUA,
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline
DELLIEU, Monsieur Didier GUERIN, Madame Brigitte BELIN, Madame Corinne TEISSIER,
Monsieur Michel LINTZ

POUVOIRS : Monsieur William CAYZAC à Monsieur Marc VANCAYSEELE
Madame Mélanie NOSSEN à Madame Brigitte VINCENTELLI

ABSENT: Monsieur Christian PULH

Nomination du secrétaire de séance
Madame Frédérique JOMAIN QUENIN
A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire

N° 2/ 2018 Attribution d'un marché de travaux pour la Réhabilitation et aménagement
d'une maison de village dans le cadre d'une activité commerciale de type bistrot avec
restauration et de deux logements – Réhabilitation d'une maison de village dans le cadre
de l'aménagement d'un local commercial et d'un logement

Lot 1 Maçonnerie

CG CONSTRUCTION – 13520 LE PARADOU

Lot 2 Charpente – Couverture

DUCA – ZAC les Roquassiers - 13300 SALON DE PROVENCE

Lot 3 Menuiseries bois

PROVENCE MENUISERIE - 13141 MIRAMAS

Lot 4 Serrurerie

MOINE MENUISERIE – 13150 BOULBON

Lot 5 Cloisons et Faux plafonds

SAS JC BATIMENT – 13210 ST REMY DE PCE

Lot 6 Plâtrerie – Moulures - Staff

SAS JC BATIMENT – 13210 ST REMY DE PCE

Lot 7 Revêtement de sols durs – Faïences

BRISENO frère - 13150 BOULBON

Lot 8 Peinture / Nettoyage

JC PEINTURE - 13690 GRAVESON

Lot 9 Chauffage – Ventilation - Rafraichissement

THERMI SUD – 13140 MIRAMAS

Lot 10 Plomberie - sanitaires

THERMI SUD - 13140 MIRAMAS

Lot 12 Equipement cuisine et bar

FROID CUISINE INDUSTRIE – 84230 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

N° 3/ 2018 Décision en vue d'accepter deux dons à la commune.

Le Lions Club Paradou les Alpilles offre une somme de 300 € et l'Association des Parents d'Elèves du Paradou offre une somme de 776,59 €. Ces deux dons seront utilisés pour l'école maternelle du Paradou, en vue d'acquérir une cuisinière mais également un nouvel ordinateur.

Délibérations

2018-41 Intercommunalité / Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou / Programme de voirie / Avenant n°2

Monsieur VENNIN donne lecture de la délibération et explique les nouvelles modalités financières prévues par la convention. Il insiste sur le fait que la CCVBA remboursera désormais la commune à hauteur du montant TTC des dépenses sur les réseaux humides. C'est la communauté de communes qui sollicitera, par la suite, le Département afin d'obtenir les subventions correspondantes.

Madame LICARI précise que cette procédure s'avère finalement plus simple.

Monsieur LINTZ demande si ces modalités de financement resteront applicables jusqu'à la fin des travaux de voirie et du contrat départemental.

Monsieur VENNIN répond par l'affirmative.

Adopté à l'**unanimité**

2018-42 Finances / Décision modificative n° 1 – Budget principal – exercice 2018

Madame LICARI explique que la somme de 904 330 € correspond à l'estimation des dépenses prises en charge par la CCVBA sur les réseaux humides.

Adopté à l'**unanimité**

2018-43 Parc Naturel Régional des Alpilles / Modification des statuts du syndicat mixte

Monsieur LINTZ demande si les taux de participation des communes sont des plafonds annuels, s'il y a une actualisation régulière de ces derniers.

Monsieur VENNIN et Madame LICARI indiquent que les taux dépendent de la population de chaque commune et qu'un bilan est réalisé chaque année.

Madame LICARI estime la participation des communes tout à fait justifiée. Il est normal que chacun participe financièrement aux actions dont bénéficie le territoire.

Adopté à l'**unanimité**

2018-44 Affaires scolaires / Intervention musicale en milieu scolaire / Convention avec le SIGPEMAC

Madame VINCENELLI précise que le spectacle musical qui a été présenté le 1^{er} juin est inclus dans la convention proposée par le SIGPEMAC. Elle dresse un bilan très positif des interventions réalisées cette année.

Madame LICARI souhaite que le partenariat soit renouvelé pour l'année scolaire 2018-2019 et ajoute que la rentrée de septembre se fera également en musique, comme l'année passée.

Elle note que la convention est présentée un peu tardivement aux membres du conseil suite à des délais administratifs plus longs que prévus. Elle indique que la dépense sera imputée sur le budget de la caisse des écoles.

Adopté à l'**unanimité**

2018-45 Sécurité / Verbalisation électronique / Convention avec l'Etat

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Frédérique JOMAIN QUENIN